

SECTEUR 1. LOTISSEMENT RUE SAV HÉOL – 1ERE TRANCHE



Le secteur est destiné à accueillir une dizaine de constructions dans le prolongement des quartiers résidentiels existants.

L'accès aux nouvelles constructions est organisé depuis le réseau routier existant aboutissant sur une aire de retournement calibrée au nombre de constructions. Des liaisons douces (piétons, cyclistes) doivent être créées pour relier les futures tranches de l'opération. L'accès permettant d'atteindre le fond de la parcelle est maintenu pour relier à long terme les futurs développements urbains.

Les espaces de transition entre les secteurs d'habitat et les espaces non bâtis (espace agricole et entrée de ville) doivent être traités avec soin. Ainsi, les haies répertoriées à l'est doivent être préservées et complétées par des aménagements paysagers permettant d'améliorer l'entrée de ville.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :	1,00 hectare		
Répartition :			
65%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	35%	Naturel
Densité :	14 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	9		
Nombre de logements sociaux (min) :	1		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2023-2027		